

**REGLEMENT COMMUNAL SUR LA VENTE DE PRODUITS OU SUBSTANCES
A BASE DE CANNABIDOL**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que le règlement communal sur la vente de produits ou substances à base de cannabidol a été approuvé par le Conseil communal en séance du 21 juin 2022.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 28 juin 2022.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.